



**FINANCES  
PUBLIQUES**

**CAPN des agents C du 9 février 2018**

**Répartition des réductions d'ancienneté 2017**

## **COMPTE RENDU**

### **Une CAPN pour rien**

L'ensemble des organisations syndicales ont décidé de boycotter toutes les premières convocations de CAPN pour manifester leur désaccord face aux nouvelles règles de gestion imposées par le Directeur général. La CFDT constate l'échec du dialogue social à la DGFIP. Le vendredi 9 février 2018 s'est tenue la CAPN concernant la dernière répartition d'ancienneté, celle de 2017.

Dans sa déclaration liminaire, la CFDT Finances publiques a souligné la baisse des réductions d'années en années concernant la dotation des bonifications. Le reliquat de 433 mois de 2017 est définitivement perdu et l'augmentation du mécontentement des agents génèrent de plus en plus de recours.

Après les liminaires, le Président a répondu que « *les missions de la DGFIP continueront à être effectuées et plus particulièrement le conseil aux contribuables même dans les endroits les plus reculés.* » Le Président a assuré « *qu'il n'y aurait pas d'abandon de missions.* »

Concernant l'allongement du délai de séjour, il a rappelé « *qu'il avait été fait pour stabiliser les équipes sur place et qu'en aucun cas les nouvelles affectations seraient sujettes à l'arbitraire locale. En effet, des règles seront édictées au niveau national et les directeurs locaux devront s'y conformer. Ces règles seront rédigées avec l'aide des organisations syndicales, preuve que le dialogue social existe toujours. La règle de l'ancienneté prévaudra toujours et les organisations syndicales auront toujours tout le temps nécessaire pour aborder les cas difficiles.* »

Même s'il se félicite de la baisse importante du reliquat (433 mois au lieu de 1136 l'année précédente), le président reconnaît que s'est encore trop. Mais, il souligne aussi que c'est 700 agents supplémentaires qui ont obtenu une réduction de 2 mois.

Après de nombreux échanges suite aux liminaires et le départ de Solidaires et de la CGT, refusant de siéger, la CAPN a pu aborder son ordre du jour.

Le procès verbal du 10/02/2017 a été approuvé par l'administration. La CFDT et FO se sont abstenues.

## Bilan de la campagne d'évaluation 2017 (gestion 2016)

Agents évalués hors échelons terminaux								
Nombre d'agents évalués	Réduction d'ancienneté				Majorations d'ancienneté			
	Nombre d'agents		Total	%	Nombre d'agents		Total	
	1 mois	2 mois			1 mois	2 mois		
26374	13199	5929	19128	72,5 %	27	8	35	0,1 %

La Direction générale s'est félicitée des 72,5 % d'agents ayant eu une réduction d'ancienneté, pourcentage très légèrement supérieur au 70 % d'agents méritants.

	Dotations R2 (2 mois de réduction d'ancienneté)		Dotations R1 (1 mois de réduction d'ancienneté)	
	Mois	Agents	Mois	Agents
Dotation statutaire annuelle 2017	<b>11796</b>	<b>5898</b>	<b>12391</b>	<b>12391</b>
Reliquat directions 2015			1126	
Dotation annuelle à répartir 2016	<b>11796</b>	<b>5898</b>	<b>13517</b>	<b>13517</b>
Soit en nombre de mois	25313			
Réductions attribuées en 2017	11774	<b>5887</b>	13106	<b>13106</b>
Soit en nombre de mois	24880			
Reliquat 2017 définitivement perdu	<b>433</b>			
Dont reliquat directions en mois	433			
Dont reliquat national en mois	0			

Enfin, la CAPN donne son avis sur la répartition d'ancienneté pour l'ensemble des agents administratifs pour l'année 2017 :

- Pour : la parité administrative
- Contre : les organisations syndicales CFDT et FO.

**L' Elu CFDT : Eric GOHIER,**

**Paris le 20 Février 2018**